



# Office national de l'énergie

Budget des dépenses  
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités  
Document pilote

## Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des  
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-2/1998-III-14  
ISBN 0-660-60072-2



# Office national de l'énergie

Budget des dépenses  
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités  
Document pilote

Accordé

---

Président  
Office national de l'énergie

---

Ministre  
Ressources naturelles Canada

## Avant-propos

Le Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP) a été établi au Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la qualité des informations sur la gestion des dépenses transmises au Parlement et pour en moderniser le processus de préparation. Ce projet s'inscrit dans l'initiative de plus grande envergure, «Repenser le rôle de l'État», qui vise à axer sur les résultats l'information fournie au Parlement et à la rendre plus transparente.

Durant la période d'août 1995 à décembre 1996, des consultations poussées ont été menées auprès des parlementaires et des principaux intervenants dans ce dossier, pour examiner les moyens d'améliorer l'information présentée au Parlement. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il fallait améliorer la qualité de l'information sur la performance et que l'information sur la planification devait être axée sur les résultats, plus stratégique, communiquée clairement et orientée sur le long terme.

Le PARP comporte trois phases. En mars 1996, six ministères ont présenté une version révisée de la Partie III du Budget des dépenses principal. Ces documents répondaient aux nouvelles exigences relatives visant à axer davantage l'information sur la planification et la performance.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé l'expansion du projet pilote et la présentation, à titre expérimental, de documents distincts sur la planification et la performance. En octobre 1996, pour la deuxième phase du PARP, seize ministères ont présenté des rapports de performance. Ces rapport ont été évalués et on a conclu que les informations qu'ils contenaient étaient pertinentes et opportunes. On a constaté également que la présentation continue de rapports sur la performance faisait l'objet d'un large consensus.

La présentation de Rapports sur les plans et priorités, par les seize ministères susmentionnés, constitue la troisième phase du PARP. Ces rapports, ainsi que la séparation de l'information sur la planification et la performance, seront évalués, et, si le Parlement en convient, tous les ministères et organismes présenteront au printemps un rapport sur leurs plans et priorités et, à l'automne, un rapport de performance, ce qui permettra de présenter le premier ensemble complet de rapports de performance distincts au début de l'automne de 1997.

Vous pouvez consulter les documents susmentionnés dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/key.html>

Veuillez communiquer tout commentaire ou toute question sur cette note, ou sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, par le biais du site Internet du SCT, ou à l'adresse suivante :

Secteur de la gestion des dépenses  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-2612

<b>Section I</b>	
<b>Message du président</b>	<b>1</b>
<b>Section II</b>	
<b>Plans et priorités</b>	<b>3</b>
<b>A. Sommaire des plans principaux, des priorités et des stratégies</b>	<b>3</b>
<b>B. Situation globale de l'Office</b>	<b>4</b>
<b>B.1 Rôle et attributions</b>	<b>4</b>
<b>B.2 Organisation et éléments de programme</b>	<b>5</b>
<b>B.3 Principaux facteurs influant sur le programme</b>	<b>5</b>
<b>B.4 Objectifs globaux</b>	<b>8</b>
<b>B.5 Stratégies</b>	<b>8</b>
<b>B.6 Ressources</b>	<b>10</b>
<b>C. Plans et priorités par secteur d'activité</b>	<b>12</b>
<b>C.1 Secteur des demandes</b>	<b>12</b>
<b>C.2 Secteur des opérations</b>	<b>14</b>
<b>C.3 Secteur des produits</b>	<b>16</b>
<b>C.4 Secteur de la gestion de l'information</b>	<b>18</b>
<b>C.5 Secteur des services généraux</b>	<b>19</b>

---

**Section I**  
**Message du président**

---

L'objectif global de l'Office est de rendre des décisions en matière de réglementation de l'énergie qui soient justes, impartiales et respectées. Pour ce faire, nous aspirons à être reconnus, sur le plan national et international, comme tribunal modèle de réglementation de l'énergie.

Nous allons continuer à faciliter des approches novatrices en matière de prise de décisions, comme les règlements négociés entre les parties. Nous viserons à ce que le public comprenne mieux nos renseignements et nos processus et y ait un meilleur accès. En outre, nous veillerons à ce que notre activité en matière de réglementation soit toujours pertinente à l'intérêt public.

Au moins durant le premier semestre de la période de planification, nous nous attendons à recevoir de très nombreuses et complexes demandes appelant des décisions en matière de réglementation, en particulier pour de nouveaux pipelines. Notre objectif est de les traiter de façon approfondie et rapide. Cela représentera un défi parce que le nombre déjà limité des membres de l'Office sera affecté par les retraites de membres en 1997-1998, qu'une analyse technique considérable sera requise et que les démarches d'examen environnemental requis par la loi (*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*) sont complexes et en évolution. Notre organisation et nos ressources viendront appuyer l'Office dans ce domaine. Le rendement se traduira par des décisions prises en temps opportun qui tiendront compte, de façon équilibrée, de tous les facteurs connexes dans l'intérêt public au cours d'audiences qui sont justes, bien comprises et conviviales.

Parce que l'exploitation de l'énergie intéresse fréquemment de multiples compétences, les démarches de réglementation ont parfois des enjeux qui se contredisent ou se chevauchent. Notre objectif est de collaborer avec les autres organismes compétents pour fournir, dans la mesure du possible, des démarches à «guichet unique» et d'harmoniser les règlements techniques. Le succès à cet égard se mesurera en termes de minimisation du chevauchement et des discontinuités.

Le vieillissement du réseau pipelinier canadien pourrait compromettre la sécurité du public et de l'environnement. Nous exercerons le pouvoir que confère la loi à l'Office à l'égard du réseau pour favoriser l'élaboration et l'application, par l'industrie pipelinrière, de programmes satisfaisants de gestion des risques pour atténuer la menace posée à la sécurité du public et à l'environnement dans toute la mesure du possible. En outre, nous maintiendrons notre vigilance grâce à nos fonctions d'inspection et de vérification. En fin de compte, le succès à cet égard se mesurera en termes d'une baisse progressive du nombre d'incidents pipeliniers.

L'Office connaîtra un changement important au cours des trois prochaines années, en termes de réorganisation et de transformation internes en ce qui a trait au travail de réglementation et à la façon dont l'Office remplit son rôle. Nous sommes confiants que l'Office deviendra une organisation encore plus dynamique et adaptable, mieux équipée pour servir l'intérêt public en l'an 2000 et au-delà.

---

## **Section II**

### **Plans et priorités**

---

#### **A. Sommaire des plans principaux, des priorités et des stratégies**

L'Office national de l'énergie (l'ONÉ ou l'Office) dispose d'un budget d'environ 30 millions de dollars, dont 85 % sont recouverts de l'industrie qu'il réglemente. Le cadre du plan d'exploitation de l'Office décrit notre activité en matière de réglementation de l'énergie et de prestation de conseils. Le corps du rapport décrit les principales attributions et le contexte d'exploitation de l'Office. On trouve au nombre des questions essentielles touchant la réglementation de l'énergie au Canada dans les prochaines années: la déréglementation des marchés énergétiques, une exploitation très active des ressources énergétiques, une pénurie de capacité pipelinère, une préoccupation et un intérêt public croissants pour les questions touchant la sécurité et l'environnement, et l'évolution des philosophies et des méthodes en matière de réglementation.

Voici nos principaux objectifs et nos grandes stratégies au niveau de l'organisation et des secteurs d'activité :

Maintenir et améliorer la qualité et le caractère opportun de nos services en matière de réglementation; pour ce faire, nous allons :

- étudier de nouvelles démarches de réglementation et demeurer un chef de file dans l'élargissement de la réglementation basée sur les conditions du marché;
- rechercher activement l'harmonisation et la simplification des processus, en particulier dans le domaine des évaluations environnementales;
- traiter le problème du vieillissement des réseaux pipeliniers et les préoccupations connexes au sujet de l'intégrité des pipelines grâce à des examens et à une surveillance stratégiques et systématiques;
- améliorer continuellement nos analyses dans le domaine de l'énergie.

Améliorer notre rapport coût-efficacité; pour ce faire, nous allons :

- faire une utilisation stratégique des technologies de l'information, surtout grâce à la mise en oeuvre du système de dépôt électronique des demandes relatives à la réglementation (SDÉDR);
- réorganiser l'Office en secteurs d'activité et préciser les rôles et les attributions;
- mettre en oeuvre un nouveau cadre de gestion en fonction du rendement à l'appui de la responsabilisation, et fournir une orientation claire axée sur les résultats.



Hausser notre aptitude à attirer, à perfectionner et à retenir du personnel hautement qualifié; pour ce faire, nous allons :

- utiliser plus efficacement toute la souplesse dont nous disposons, y compris notre statut d'employeur distinct (SED) pour que nos politiques et méthodes en matière de ressources humaines soient compétitives;
- transformer l'organisation pour qu'elle devienne une organisation basée sur les équipes, participative et axée sur les résultats, offrant de meilleures récompenses et reconnaissant le rendement de son personnel;
- obtenir un mandat flexible pour les négociations syndicales qui puisse être adapté aux réalités du marché de travail de Calgary.

## **B. Situation globale de l'Office**

### **B.1 Rôle et attributions**

L'Office a été créé par le Parlement à titre d'organisme de réglementation fédéral indépendant en 1959. Il régleme, aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ), des aspects précis de l'industrie énergétique :

- la construction et l'exploitation des oléoducs, gazoducs et productoducs interprovinciaux et internationaux; le transport, les droits et les tarifs;
- la construction et l'exploitation des lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées;
- l'exportation et l'importation du gaz naturel;
- l'exportation du pétrole et de l'électricité.

En outre, l'Office conseille le ministre des Ressources naturelles lorsque les connaissances acquises dans le cadre de ses fonctions de réglementation le permettent.

Conformément à la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (Loi sur les OPC) l'Office régleme aussi les activités liées au pétrole et au gaz dans les régions pionnières qui ne sont pas assujetties à un accord.

L'Office a des attributions aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE), du Code canadien du travail, de la *Loi sur le pipe-line du Nord*, et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH).

Il traite environ 750 demandes par année. En ce qui a trait aux demandes d'envergure, il tient des audiences publiques auxquelles participent les demandeurs et les parties intéressées. Ces audiences peuvent se dérouler oralement ou par voie de mémoires. Les audiences orales se tiennent en général à des endroits au Canada où la demande suscite un intérêt particulier et qui sont les plus touchés par la décision de l'Office.

L'Office est un organe quasi judiciaire et un tribunal d'archives. À ce titre, il a donc tous les pouvoirs d'une cour supérieure d'archives en ce qui concerne la présence des témoins, la prestation des serments, l'interrogation des témoins, la production et l'examen des documents de même que l'application de ses ordonnances. Ses décisions en matière de réglementation et les motifs afférents sont des documents publics. Certaines décisions concernant la réglementation des activités pétrolières et gazières sur les terres domaniales et le pipe-line du Nord sont rendues par des agents désignés.

## **B.2 Organisation et éléments de programme**

La Loi sur l'ONÉ prévoit la nomination d'un maximum de neuf membres, dont un président (qui est le premier dirigeant de l'Office) et un vice-président. L'Office compte actuellement six membres. Le directeur exécutif est le principal cadre et le chef des opérations à l'Office. Ce dernier siège à Calgary. Son effectif se chiffrait à 294 personnes en décembre 1996.

L'Office est engagé dans un processus de réorganisation et de transformation qui vise à obtenir plus efficacement les résultats essentiels à l'accomplissement de son mandat tout en maintenant ou en améliorant ses normes élevées de service en matière de réglementation.

L'Office passera de dix directions axées sur des fonctions professionnelles (par ex., le génie, l'économique) à cinq secteurs d'activité : Demandes, Opérations, Produits, Gestion de l'information et Services généraux. Chaque secteur sera dirigé par un chef. Le directeur exécutif et les chefs de secteur forment l'Équipe exécutive. La nouvelle organisation doit être opérationnelle d'ici au 1<sup>er</sup> avril 1997.

Pour maintenir et rehausser le savoir-faire technique et professionnel, qui est essentiel au rôle de réglementation, quatre postes ont été créés, soit ceux de chefs professionnels en génie, en économique, en environnement et en ressources énergétiques.

## **B.3 Principaux facteurs influant sur le programme**

L'objectif global de l'Office à titre d'organisme de réglementation de l'énergie est de prendre des décisions qui soient justes, objectives et respectées. Pour ce faire, nous aspirons à être reconnus, sur le plan national et international, comme tribunal modèle de réglementation de l'énergie. L'Office recouvre environ 85 % de ses frais auprès de l'industrie qu'il réglemente et fonctionne à titre d'organisme à statut d'employeur distinct depuis décembre 1992.

Voici les facteurs qui influent sur notre programme :

### **Hausse de l'activité de l'industrie**

L'année 1996 a été l'année la plus active pour l'activité pétrolière et gazière en amont au Canada. Parce que les prix des producteurs étaient élevés, on peut s'attendre à ce que ce niveau d'activité, qui a un effet indirect sur la demande de services de l'Office en matière de réglementation, se maintienne.

L'année 1997 sera donc l'une de nos années les plus occupées car les compagnies demanderont d'être autorisées à construire de nouveaux pipelines, à agrandir les pipelines existants et, dans certains cas, présenteront des demandes connexes pour obtenir des licences d'exportation du gaz naturel à long terme.

En outre, nous prévoyons une augmentation des activités d'exploitation dans des régions du Canada où elles ne sont pas habituelles, soit les Territoires du Nord-Ouest et la côte est. Le temps de traitement des demandes sera donc plus long en raison de la participation de parties intéressées qui, en général, ne connaissent pas bien nos processus de réglementation. Cela exigera aussi des démarches plus proactives et novatrices pour assurer que les publics intéressés comprennent bien notre information et nos processus et y ont accès.

Cette augmentation des activités de l'industrie se traduira par une charge de travail plus grande pour l'Office au cours des prochaines années.

### **Évolution du contexte de la réglementation**

Au cours des deux dernières années, l'Office a été à la tête d'un grand changement dans le domaine de la réglementation économique; cette réglementation, qui avait jusque-là été axée sur le coût du service, repose maintenant davantage sur les règlements négociés, basés sur des incitatifs, et sur des droits liés à des contrats de plus courte durée.

Le recours à la réglementation traditionnelle liée aux taux est en déclin. D'autre part, les compagnies pipelinières recherchent des méthodes novatrices de conception des droits pour faciliter la construction de nouvelles installations pipelinières, et les expéditeurs cherchent à réduire les risques qu'ils doivent prendre lorsqu'ils retiennent par contrat la capacité pipelinière à long terme. Les intérêts divergents des expéditeurs et des compagnies pipelinières, ainsi que les intérêts divergents des expéditeurs eux-mêmes, exigent l'intervention continue d'un organisme indépendant, comme l'Office, pour résoudre les différends et faciliter la mise en oeuvre de nouvelles méthodes de conception des droits qui soient novatrices tout en demeurant justes.

La déréglementation des marchés énergétiques a changé le contexte. Mais ces marchés comportent des monopoles, y compris les compagnies pipelinières, qui occupent des positions dominantes sur le marché. En outre, plusieurs organismes interviennent dans l'exploitation et le commerce des ressources énergétiques, et les philosophies en matière de réglementation évoluent au niveau national et international. On s'attend à ce que le gouvernement utilise ses pouvoirs seulement lorsqu'il est pertinent de le faire, et qu'il les utilise alors de façon efficace et à un coût minimum.

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) touche notre programme dans la mesure où elle accroît les exigences en matière de réglementation. En outre, d'autres changements législatifs proposés, comme la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et la *Loi sur les espèces en péril au Canada*, pourraient aussi exiger des ressources additionnelles pour le traitement des demandes touchées.

Les incidences de la déréglementation du transport de l'électricité aux États-Unis se font sentir au Canada, et la nature des exportations d'électricité pourrait changer à mesure qu'un nombre plus élevé de compagnies souhaitent intervenir sur les marchés internationaux.

### **Nouveaux membres de l'Office**

À l'heure actuelle, l'Office compte six membres, dont deux prendront leur retraite durant l'exercice 1997-1998, et un troisième, l'année suivante. Le remplacement de ces membres pourraient affecter la productivité, car les nouveaux membres devront se familiariser avec les questions traitées par l'Office et ses processus.

### **Intégrité des pipelines**

On se préoccupe de plus en plus de la question de savoir si l'intégrité des réseaux pipeliniers devrait faire l'objet d'un examen approfondi. Cette perspective a été influencée par les récentes défaillances spectaculaires de pipelines, qui ont attiré l'attention des médias et suscité l'inquiétude des localités touchées. Nous allons donc continuer à surveiller les réseaux pipeliniers et à travailler avec l'industrie pipelinière pour atténuer les dangers d'une manière rentable.

### **Marché du travail en Alberta**

L'économie albertaine, en particulier le secteur de l'énergie, est vigoureuse et on s'attend à ce qu'elle continue à dépasser celle de la plupart des régions au cours des prochaines années. Les employeurs à Calgary se font donc concurrence pour recruter des employés qui possèdent les compétences que l'Office lui-même recherche, soit des géologues, des géophysiciens, des ingénieurs. L'Office est un organisme basé sur la matière grise et un tribunal d'experts. Pour maintenir le niveau élevé de service et la confiance du public, nous devons attirer et retenir du personnel hautement qualifié.

## **Moral du personnel**

Nous n'avons pas entièrement rempli les attentes de nos employés dans le passé; cela a affecté le moral et entraîné la perte de personnes clés. Le marché du travail de Calgary est très dynamique et nous devons donc adopter des politiques et des méthodes compétitives en matière de ressources humaines.

### **B.4 Objectifs globaux**

Compte tenu de nos attributions et de ces facteurs clés, nos objectifs globaux sont les suivants :

- **maintenir et améliorer** la qualité de nos services en matière de réglementation et offrir ces services en temps opportun;
- **accroître notre rentabilité;**
- **rehausser notre aptitude** à attirer, à perfectionner et à retenir du personnel hautement qualifié.

### **B.5 Stratégies**

Voici les stratégies que nous utiliserons pour réaliser ces buts.

#### **Système de dépôt électronique des demandes relatives à la réglementation (SDÉDR)**

Le SDÉDR, qui est actuellement à l'essai, est un projet mené conjointement avec la Commission de l'énergie de l'Ontario et vingt intervenants clés dans le domaine de la réglementation. Ce système électronique pleinement fonctionnel servira à créer, à échanger, à utiliser et à réutiliser l'information relative à la réglementation. En voici les éléments clés :

- i) **l'échange** des documents électroniques;
- ii) la création d'un **dépôt électronique public de documents;**
- iii) la modification des **systèmes et des processus de l'Office en matière de gestion de l'information.**

L'Office consacrera environ 4,8 millions de dollars à la mise en oeuvre du SDÉDR. Le financement est interne. Le système devrait être opérationnel d'ici au début de 1998. Il aura principalement pour avantages d'être plus rentable, de réduire le temps de traitement des demandes et d'améliorer la qualité de l'information et l'accès à l'information. Le perfectionnement et la formation du personnel nécessaires à l'installation et à l'exploitation du système vont en outre faciliter son utilisation et, par conséquent, améliorer la communication et la prise de décisions.

## **Statut d'employeur distinct**

Nous sommes résolus à explorer pleinement la souplesse et les possibilités que nous offre notre statut d'employeur distinct pour attirer et retenir le personnel en simplifiant nos processus de rémunération et de dotation. Il nous faut offrir des primes de rendement originales, prévenir les attentes du personnel et prendre les mesures appropriées pour dynamiser l'Office et en faire un milieu de travail attrayant.

En outre, notre deuxième série de négociations, qui touche la rémunération pour la première fois de notre histoire, vient de commencer. Nous devons obtenir un mandat de négociation flexible, adapté à la réalité du marché du travail de Calgary, car le succès de nos stratégies en matière de ressources humaines en dépend.

## **Transformation**

La décision de transformer notre organisation a été suscitée par le besoin d'éliminer les obstacles structureaux typiques d'une conception de l'organisation axée sur les fonctions professionnelles. Les structures médiocres entravent les gens dynamiques. La transformation créera une organisation qui appuie l'Office parce qu'elle aboutira à :

- une définition des rôles et des attributions;
- la détermination plus précise des résultats;
- l'encouragement et le soutien au travail d'équipe;
- une meilleure coordination des équipes multidisciplinaires;
- l'établissement d'un lien plus participatif entre les chefs et les membres des équipes à tous les niveaux;
- une structure organisationnelle mieux adaptée;
- un accent mis davantage sur les récompenses et la reconnaissance du rendement du personnel;
- un accent mis sur le perfectionnement du personnel.

Nous prévoyons que la transformation nous permettra de répondre efficacement à l'évolution actuelle et future du contexte de la réglementation tout en rehaussant considérablement le moral du personnel.

La transformation et la réorganisation ne sont pas une simple question de réaménagement de l'effectif. La législation qui nous gouverne demeure inchangée; nous continuons d'offrir les mêmes services, dont la demande pourrait augmenter.

## **Amélioration de la gestion du rendement**

Le pivot de l'organisation transformée sera un cadre de gestion du rendement touchant les unités, les équipes et les individus, cadre qui précisera nettement les responsabilités et les résultats visés, et qui permettra de mesurer ces résultats et d'en faire rapport.

La conception et la mise en oeuvre des instruments de mesure vont ressortir à une équipe de projet dont les pouvoirs et les ressources viendront directement de l'Équipe exécutive et qui aura pour responsabilité permanente le fonctionnement des systèmes de surveillance installés aux Services généraux. L'utilisation des données produites par la surveillance en vue d'améliorer la gestion du rendement incombera à l'Équipe exécutive et aux secteurs d'activité ainsi qu'à leurs chefs. On envisage enfin la constitution d'une équipe de projet chargée de concevoir et de mettre en place des systèmes de gestion du rendement individuel et d'unité.

Dès maintenant, au niveau de l'Équipe exécutive, le rendement de l'individu sera basé sur sa contribution personnelle et sur les résultats obtenus par son équipe. Nous emploierons des mécanismes d'évaluation et de surveillance tels que les indicateurs de rendement général, les évaluations par des pairs, les évaluations ascendantes, la mesure du rendement des secteurs d'activité, etc.

## **Nouvelles démarches**

Pour répondre à l'évolution du rôle d'organisme de réglementation sans devoir accroître nos ressources, nous devons continuellement innover. Par exemple, des protocoles d'entente avec d'autres organismes de réglementation nous permettront de coordonner nos activités et nos processus. L'harmonisation des exigences et des processus de réglementation permettrait aussi de réduire le chevauchement entre les processus des divers organismes de réglementation et les inefficiences. En outre, nous allons examiner de nouvelles démarches en matière de réglementation et nous demeurerons un chef de file pour ce qui est de l'élargissement de la réglementation basée sur les conditions du marché.

### **B.6 Ressources**

Le tableau 1 fournit un aperçu des besoins en ressources de l'Office. Le tableau 2 résume les prévisions globales des dépenses par secteur d'activité de 1996-1997 à 1999-2000. Ces prévisions sont préliminaires et seront révisées à mesure que progressera la réorganisation.

**Tableau 1**  
**Situation globale**

(en millions de dollars)				
	<b>Dépenses prévues 1996-1997</b>	<b>Dépenses prévues 1997-1998</b>	<b>Dépenses prévues 1998-1999</b>	<b>Dépenses prévues 1996-2000</b>
Budget brut	30,1	28,0	27,6	27,3
Recettes à valoir sur le crédit	-	-	-	-
<b>Total budget principal</b>	30,1	28,0	27,6	27,3
Recettes à valoir sur le Trésor	(24,0)	(23,0)	(23,5)	(23,5)
Coût estimatif des services offerts par d'autres ministères	3,3	3,2	3,2	3,2
<b>Coûts nets du ministère</b>	9,40	8,20	7,30	7,00



**Tableau 2**  
**Dépenses prévues par secteur d'activité**

Secteurs d'activité/ Activités	(en millions de dollars)			
	Dépenses prévues 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Demandes		4,0	3,9	3,9
Opérations		4,0	3,9	3,9
Produits		4,0	3,9	3,9
Gestion de l'information		8,5	8,4	8,3
Services généraux		7,5	7,5	7,3
<b>Total</b>	<b>30,1</b>	<b>28,0</b>	<b>27,6</b>	<b>27,3</b>

**C. Plans et priorités par secteur d'activité**

**C.1 Secteur des demandes**

**i) Rôle et attributions**

Le Secteur des demandes a pour tâche de traiter toutes les demandes présentées aux termes de la Loi sur l'ONÉ, sauf les demandes d'exportation d'électricité. Il est aussi chargé de conseiller les membres à cet égard. Les demandes intéressent surtout les parties III, IV et VI de la Loi sur l'ONÉ, qui concernent les installations, les droits et les exportations. Le personnel du Secteur des demandes s'occupe aussi de la surveillance et de la vérification financières.

**ii) Contexte et questions essentielles**

L'activité d'exploitation des ressources pétrolières et gazières du Canada devrait atteindre un niveau élevé. En outre, le gaz naturel fait l'objet d'un nombre croissant de transactions, ce qui pousse les compagnies à élaborer des stratégies commerciales créatives. On peut donc s'attendre à ce que l'Office

reçoive des demandes visant à construire de nouveaux pipelines, et à prolonger les pipelines existants, en vue d'atténuer la pénurie actuelle de capacité de prise du pétrole et du gaz de l'Ouest canadien; pour accroître la concurrence entre les compagnies pipelinières; et pour mettre en marché les ressources, exploitées de date récente, de la région de l'Atlantique. Dans certains cas, il y aura des demandes de licence d'exportation à long terme des produits énergétiques. Les droits qu'imposent la plupart des grandes compagnies pipelinières devront être déterminés par des règlements négociés à long terme, approuvés par l'Office, qui seront en général assortis d'incitatifs. Il pourrait y avoir, par intervalles, des demandes pour la modification de la conception des droits et l'accès à la capacité pipelinière des réseaux existants et des nouveaux réseaux.

L'évolution du contexte de la réglementation, suscitée par les conditions du marché, exigera de l'Office qu'il adapte ses processus de traitement des demandes. En outre, les préoccupations en matière de sécurité et d'environnement, et le besoin de réduire les coûts, inciteront les organismes de réglementation à normaliser et(ou) à harmoniser le traitement des demandes. Cela permettra d'éviter le chevauchement et le double emploi, et aussi d'améliorer considérablement la rentabilité de notre programme.

### iii) **Résultats attendus**

Voici les résultats attendus dans le Secteur des demandes :

- maintenir la qualité des avis et de l'aide offerts aux membres de l'Office relativement à la teneur des demandes et au processus de traitement;
- assurer le traitement en temps opportun des demandes dans des conditions de charge de travail élevée;
- améliorer l'efficacité et l'efficacités des processus de traitement des demandes pour assurer que les instances sont justes, bien comprises et conviviales.

### iv) **Stratégies**

Nous allons répondre au nombre croissant prévu de demandes à l'aide de processus complets et rapides. Nous examinerons de nouvelles démarches en matière de réglementation, comme par exemple, d'approuver une «construction préalable» pour répondre aux besoins prévus en matière de transport. Nous demeurerons un chef de file dans l'examen de nouvelles méthodes de réglementation des droits, par exemple, en envisageant des droits variables axés sur la durée des contrats sous-jacents. Nous rechercherons activement des occasions d'harmonisation et de collaboration avec d'autres organismes, surtout en ce qui a trait à l'évaluation environnementale. En outre, nous sommes disposés à explorer le recours à des procédures moins formelles.

La nature réactive de la planification de la charge de travail liée au traitement des demandes continuera de poser un défi pour la gestion de l'Office. Nous tenterons d'y répondre en nous appuyant sur la souplesse inhérente à la nouvelle structure de l'Office, qui nous permettra de répartir de façon efficace les ressources pour répondre aux demandes à court terme. La fluctuation de la charge de travail pourrait aussi exiger que l'Office traite, relativement à court avis, de nouveaux projets d'envergure comme le projet d'exploitation des ressources énergétiques extracôtières de l'île de Sable. L'Office devrait donc peut-être passer d'une gestion axée sur le contrôle des coûts à une gestion basée sur la rentabilité.

## **C.2 Secteur des opérations**

### **i) Rôle et attributions**

Le Secteur des opérations s'occupe de toutes les questions relatives à la sécurité et à l'environnement pour ce qui est des installations visées par la Loi sur l'ONÉ, la Loi sur les OPC et la LFH. À ce titre, il est chargé de mener des vérifications de la sécurité et une surveillance, de faire enquête sur les accidents et les incidents, d'examiner les méthodes d'intervention en cas d'urgence, et de surveiller le respect des exigences de conformité technique. Il est aussi chargé de réglementer l'exploitation des ressources en hydrocarbures au nord du 60<sup>e</sup> parallèle aux termes de la Loi sur les OPC et de la LFH.

### **ii) Contexte et questions essentielles**

Comme il est noté dans la section Situation globale, l'intégrité des réseaux pipeliniers au Canada suscite des préoccupations en raison du nombre croissant de défaillances de pipelines, qui a été souligné par les médias. L'expérience nous apprend que les pipelines constituent le mode de transport des hydrocarbures le plus sécuritaire au Canada. Toutefois, les défaillances de pipelines soulèvent de graves questions en matière de sécurité et d'environnement au sein du public et, en particulier, des collectivités touchées.

Pour ce qui est de réduire le chevauchement et de favoriser des processus de réglementation plus efficaces, il y a des avantages manifestes à appliquer des normes techniques nationales de façon équitable à toutes les opérations pétrolières et gazières au Canada. En outre, la sécurité de la main-d'oeuvre est un domaine dans lequel il semble y avoir des incidences divergentes entre les organismes compétents.

### **iii) Résultats attendus**

Voici les résultats attendus dans le Secteur des opérations :

- améliorer l'efficacité par rapport aux coûts de la réglementation liée à la construction et à l'exploitation des pipelines;
- maintenir le dossier de sécurité des installations qui relèvent de la compétence de l'Office, aux fins d'obtenir une réduction progressive du nombre d'incidents pipeliniers, en tenant compte des effets éventuels du vieillissement;
- améliorer la sensibilisation du public à l'égard du rôle de l'Office en matière de sécurité;
- améliorer les communications entre l'industrie, les ministères et le public pour ce qui est des questions liées à la sécurité et à l'environnement.

### **iv) Stratégies**

Nous allons traiter de la question de l'intégrité des pipelines en élaborant une démarche systématique à l'égard de tous les aspects de l'exploitation, et en partageant avec le public le résultat de nos efforts dans ce domaine. Nous surveillerons l'application des recommandations résultant d'une récente enquête menée par l'Office sur la fissuration par corrosion sous tension des pipelines. Nous examinerons aussi d'autres questions liées à l'intégrité au besoin.

À l'aide de méthodes d'évaluation des risques, nous allons élaborer annuellement le calendrier des inspections et des vérifications de sécurité et de protection environnementale. Le modèle employé nous permettra de concentrer nos ressources sur les opérations des compagnies qui doivent faire l'objet, en raison de leur rendement antérieur, d'inspections ou de vérifications pour confirmer leur observation des normes. En outre, nous allons mettre au point un mécanisme de sanctions pour les cas répétés ou persistants de non-observation.

Nous allons montrer la voie avec les autres organismes pour déterminer les lacunes et les chevauchements qui existent dans les règlements actuels et chercher à produire, grâce à l'harmonisation, une approche constante quant à la réglementation des pipelines et des autres installations pétrolières et gazières. Nous allons examiner, mettre à jour et élaborer des règlements et des lignes directrices davantage axés sur les résultats et le rendement, et moins prescriptifs, de façon à favoriser l'élaboration de solutions créatives permettant d'améliorer la sécurité et la protection de l'environnement.

Nous allons établir et renforcer les liens avec l'industrie, les autres ministères, les autres gouvernements et le public; pour ce faire, nous élaborerons et diffuserons des lignes directrices, nous participerons à des ateliers sur les questions opérationnelles, nous développerons encore davantage le page d'accueil de l'Office sur Internet et nous diffuserons des bulletins d'information.

Nous allons aussi examiner nos processus pour nous assurer que les questions opérationnelles sont réglées rapidement. Par exemple, en élargissant et en précisant les pouvoirs des inspecteurs, on pourrait simplifier et réduire le travail de réglementation suscité par les questions opérationnelles.

### **C.3 Secteur des produits**

#### **i) Rôle et attributions**

Le Secteur des produits est chargé d'élaborer des règlements et des lignes directrices concernant les exportations d'énergie, selon le mandat que lui confère la partie VI de la Loi sur l'ONÉ; d'assurer la surveillance des marchés; de préparer des rapports statistiques et autres; et de traiter les demandes relatives aux exportations d'électricité et aux lignes internationales de transport d'électricité.

#### **ii) Contexte et questions essentielles**

Face à la transformation rapide de l'industrie qui évolue vers un marché plus concurrentiel, nous devons élaborer une nouvelle stratégie de surveillance des marchés énergétiques; pour ce faire, nous devons décider de la façon dont on analysera les données à court et à long terme sur l'industrie énergétique, et les moyens de communiquer les résultats des analyses aux parties intéressées (internes et externes).

L'Office doit, d'après ses propres procédures, mener certaines études sur l'offre et la demande d'énergie et sur les marchés du gaz naturel. Ces procédures ont été établies en raison de la réduction, vers le milieu des années 1980, des exigences réglementaires que doivent respecter les compagnies souhaitant exporter du gaz naturel. Il est opportun, en cette période de planification, d'examiner de façon plus approfondie ces exigences en vue de cerner d'autres possibilités d'allègement de la réglementation.

### **iii) Résultats attendus**

Voici les résultats attendus dans le Secteur des produits :

- répondre aux besoins de l'Office et des parties en matière d'information et d'avis sur l'approvisionnement à long et à court terme de produits énergétiques, et en matière d'information sur l'industrie et les marchés;
- améliorer l'efficacité par rapport aux coûts de la surveillance des marchés énergétiques et de la collecte de renseignements sur ces marchés;
- élaborer le cadre de travail le plus approprié pour la réglementation des exportations de gaz naturel au XXI<sup>e</sup> siècle.

### **iv) Stratégies**

Puisque les parties externes comptent parmi les principaux utilisateurs et destinataires de l'information sur les marchés produite par le secteur, nous allons, sur une base permanente, déterminer leurs besoins grâce à des contacts officieux, des réunions régulières et, au besoin, des ateliers. Après la parution d'un rapport, nous allons, grâce à des suivis, obtenir l'avis des intervenants sur l'utilité du rapport, sa pertinence et son caractère opportun, ainsi que sur d'autres critères de qualité.

Une distinction doit être faite entre l'information requise par l'Office pour remplir son mandat, et l'information qui est utile à l'industrie et aux autres intervenants pour des raisons autres que la réglementation. Nous allons centrer nos efforts sur les exigences réglementaires de l'Office, sur la production d'information qui réponde à certains critères stratégiques, comme d'éviter de reproduire des documents qui peuvent être obtenus ailleurs. Nous allons nous orienter vers la production de l'information au niveau approprié de détail.

En ce qui a trait à l'information et aux études que l'Office doit produire à des fins de réglementation, nous allons examiner les façons les plus efficaces de diffuser les documents (par exemple, par voie électronique). En ce qui a trait à l'information et aux études qui ne sont pas directement exigées de l'Office, mais qui ont néanmoins un intérêt et une valeur pour l'industrie et répondent à nos critères stratégiques, nous allons étudier des méthodes pour recouvrer les frais directement des utilisateurs de ces documents.

En dernier lieu, nous allons étudier les moyens de réduire encore davantage les exigences réglementaires faites à l'industrie du gaz naturel, en particulier aux exportateurs, et de mettre en oeuvre les changements pertinents.

## **C.4 Secteur de la gestion de l'information**

### **i) Rôle et attributions**

Le Secteur de la gestion de l'information est chargé d'offrir des services de production, d'échange et de stockage de l'information. Il sera chargé notamment de mettre sur pied et de maintenir des systèmes informatiques appropriés, de gérer le flux des communications entre l'Office et ses publics, et de gérer l'information liée à la réglementation de l'Office à titre de cour d'archives.

### **ii) Contexte et questions essentielles**

Les attentes du public en matière d'accès à l'information, les moyens d'offrir l'extraction et la dissémination de l'information, et les matériels et logiciels évoluent très rapidement. Ainsi, la mise sur pied et le maintien des infrastructures de gestion de l'information sont devenus une préoccupation stratégique lorsqu'il s'agit de relier les ministères à leurs publics.

Comme il est mentionné dans la section Situation globale, un projet conjoint de trois ans, mené par l'Office et faisant intervenir la Commission de l'énergie de l'Ontario et vingt intervenants de l'industrie, est presque achevé. Le Système de dépôt électronique des demandes relatives à la réglementation exige que le Secteur de gestion de l'information exerce un leadership stratégique, de concert avec le Secteur des demandes, et de mettre sur pied et de maintenir une infrastructure informatique solide.

### **iii) Résultats attendus**

Voici les résultats attendus dans le Secteur de la gestion de l'information :

- améliorer l'accès du public aux décisions, aux dossiers publics, aux rapports et à l'information de l'Office;
- veiller à ce que l'utilisation des moyens informatiques à l'Office soit plus efficace;
- accroître l'efficacité par rapport aux coûts de la gestion de l'information.

### **iv) Stratégies**

Nous allons mettre en oeuvre le SDÉDR pour accroître notre efficacité. Le Secteur de la gestion de l'information contribuera à la mise en oeuvre efficace du projet en élaborant un plan de mise en oeuvre, en communiquant avec les intervenants internes et externes du projet, et en effectuant des sondages pour mesurer notre rendement.

Le Secteur de la gestion de l'information mènera aussi un examen des systèmes informatiques et des outils connexes (logiciels et matériels) et des liens publics (par ex, page d'accueil Internet) pour veiller à ce qu'ils soient fiables, accessibles et rentables.

## **C.5 Secteur des services généraux**

### **I) Rôle et attributions**

Le Secteur des services généraux est chargé de fournir les services nécessaires pour appuyer l'Équipe exécutive et les autres secteurs dans la gestion de nos ressources humaines et financières. Il est aussi chargé de fournir des services juridiques à des fins de gestion et de réglementation.

### **ii) Contexte et questions essentielles**

Étant donné que l'organisation subit une transformation et une réorganisation majeures, le Secteur des services généraux a un rôle important à jouer dans le déroulement de la réorganisation.

En outre, si l'activité élevée dans le secteur énergétique se maintient, ce secteur sera en concurrence directe avec l'Office pour obtenir les compétences dont l'Office lui-même a besoin pour remplir son mandat. Il est essentiel que nous utilisions plus efficacement toute la souplesse dont nous disposons, y compris notre statut d'employeur distinct, pour veiller à ce que nos politiques et méthodes en matière de ressources humaines soient compétitives. En outre, le Secteur des services généraux jouera un rôle primordial dans la deuxième série de négociations que nous entamons, qui portera entre autres sur la rémunération pour la première fois dans le cadre du statut d'employeur distinct. Son succès est essentiel au succès de nos stratégies en matière de ressources humaines.

### **iii) Résultats attendus**

Voici les résultats attendus dans le Secteur de la gestion de l'information :

- améliorer la qualité des avis et de l'aide offerts aux gestionnaires et au personnel de l'Office en matière de ressources humaines et de finances;
- améliorer la compétitivité sur le marché du travail de Calgary;
- améliorer la satisfaction des clients.



#### **iv) Stratégies**

D'après nos besoins en matière de gestion, nous allons concevoir et mettre en oeuvre l'infrastructure requise, comme les évaluations de rendement et la dotation, pour accomplir la réorganisation rapidement.

Nous allons participer activement à la conception et à la mise en oeuvre du cadre de travail sur la gestion du rendement pour la nouvelle structure organisationnelle, en vue de donner à l'Office une orientation davantage axée sur les résultats. Ultérieurement, nous assurerons le fonctionnement continu des systèmes de surveillance pour fournir à l'Équipe exécutive et aux secteurs des données de surveillance utiles aux fins de gestion du rendement.

Le Secteur des services généraux jouera un rôle primordial lorsqu'il s'agira d'exploiter les possibilités offertes par le statut d'employeur distinct pour attirer et retenir du personnel hautement qualifié en simplifiant les processus de rémunération et de dotation. Nous allons innover dans les domaines des récompenses et de la reconnaissance du rendement. Nous allons aussi explorer et mettre en oeuvre des outils de gestion du rendement qui appuient la transformation (par exemple, les évaluations par des coéquipiers). Nous allons continuer à jouer un rôle de chef de file dans les négociations collectives en vue de trouver une solution satisfaisante aux yeux des syndicats et de l'Office.

En outre, nous allons collaborer avec les clients internes pour cerner les possibilités d'améliorer nos services.

---

**Section III**  
**Renseignements supplémentaires**

---

**1. Autorisations de dépenser**

<b>Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses</b>			
<b>Besoins financiers par autorisation</b>			
(en millions de dollars)			
<b>Crédit</b>		<b>Budget principal 1997-1998</b>	<b>Budget principal 1997-1998</b>
	<b>Office national de l'énergie</b>		
45	Dépenses de fonctionnement	24,7	27,2
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,3	2,8
	<b>Total de l'organisme</b>	<b>28,0</b>	<b>30,1</b>

## 2. Renseignements financiers additionnels

### 2.1 Coût net du programme par secteur d'activité

(en millions de dollars)					
<b>Dépenses prévues en 1997-1998</b>					
Secteur d'activité/ Activités	ETP	Fonction- nement	Dépenses brutes total	Paiements législatifs*	Total budget principal
Demandes		3,5	3,5	,5	4,0
Opérations		3,5	3,5	,5	4,0
Produits		3,5	3,5	,5	4,0
Gestion de l'information		7,6	7,6	,9	8,5
Services généraux		6,6	6,6	,9	7,5
	300	24,7	24,7	3,3	28,0
<b>Autres revenus et dépenses</b>					
Recettes à valoir sur le Trésor					(23,0)
Coût estimatif des services offerts par d'autres ministères					3,2
<b>Coûts nets du ministère</b>					<b>8,20</b>

\*Régimes d'avantages sociaux des employés

## 2.2 Présentation par article courant

	(en millions de dollars)			
	<b>Dépenses prévues 1996-1997</b>	<b>Dépenses prévues 1997-1998</b>	<b>Dépenses prévues 1998-1999</b>	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>
<b>Personnel</b>				
Salaires et traitements	19,7	19,4	19,0	18,8
Autres coûts du personnel	,2	,2	,2	,2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,9	3,3	3,2	3,1
	22,8	22,7	22,2	21,9
<b>Biens et services</b>				
Transport et communications	1,7	1,5	1,6	1,6
Information	,2	,2	,2	,2
Services professionnels et spéciaux	3,6	1,8	1,8	1,8
Locations	,3	,3	,3	,3
Achats de services de réparation et d'entretien	,4	,4	,4	,4
Services publics, matériaux et fournitures	,5	,5	,5	,5
Subventions et paiements - Autres				
	6,7	4,7	4,8	4,8
<b>Capital</b>	,6	,6	,6	,6
<b>Total dépenses budgétaires (surplus)</b>	<b>30,1</b>	<b>28,0</b>	<b>27,6</b>	<b>27,3</b>

### 2.3 Passif éventuel

Au 31 décembre 1996, le passif éventuel de l'Office était estimé à 15 millions de dollars.

1. Les litiges concernent l'inclusion des frais de réinstallation de l'Office dans les factures de recouvrement des frais. En juin 1996, Ontario Hydro a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale relativement à une décision rendue en faveur de l'Office national de l'énergie par la Cour fédérale, Section de première instance. La décision portait que les frais de réinstallation tombaient dûment sous le coup du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* et que l'Office avait recouvré de façon appropriée les frais de sa réinstallation d'Ottawa à Calgary en 1991. Si l'appel d'Ontario Hydro est accueilli, cela pourrait aboutir au remboursement de tous les frais de réinstallation, se chiffrant à 15 millions de dollars, qui ont été facturés aux clients de l'Office assujettis au recouvrement des frais.
2. Il arrive que des parties touchées par des décisions de l'Office cherchent à faire annuler ces décisions par voie d'appel ou autre procédure judiciaire. Si un appel est accueilli, la cour pourrait ordonner aux intimés, y compris à l'Office, de payer les frais judiciaires des parties appelantes et des requérants. Toutefois, compte tenu de l'usage antérieur des cours et du type de litiges impliquant l'Office, le risque auquel l'Office fait face est faible. À l'heure actuelle, il y a six procédures en marche, pour un passif total de 15 000 dollars.
  - Hydro-Québec c. l'Office national de l'énergie  
Hydro-Québec a déposé auprès de la Cour fédérale, Section de première instance, un avis de motion conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* pour obtenir la publication du contrat de Consolidated Edison Co. of New York, Inc.
  - BC Gas Utility Ltd. c. l'Office national de l'énergie  
La Cour d'appel fédérale a accueilli la demande d'appel de Westcoast relativement à la décision de l'Office dans l'instance GH-5-94. BC Gas Utility Ltd. a déposé une demande d'appel auprès de la Cour suprême du Canada relativement au jugement de la Cour fédérale. La Cour suprême du Canada a maintenant accueilli l'appel.
  - Rocky Mountain Ecosystem Coalition c. l'Office national de l'énergie et al  
Rocky Mountain Ecosystem Coalition a déposé une demande d'appel auprès de la Cour suprême du Canada, dans lequel elle cherche à renverser une décision de l'Office relativement au projet d'Express Pipeline.

- Morgan Hydrocarbons Inc. c. l'Office national de l'énergie et al  
Morgan Hydrocarbons Inc. a déposé une demande d'appel de la décision rendue par l'Office le 1<sup>er</sup> août 1996 relativement à Manito Pipelines Ltd. Morgan a indiqué souhaiter que cette décision soit tenue en suspens.
- Canadian Hunter Exploration c. l'Office national de l'énergie  
La Cour d'appel fédérale a accueilli la demande d'appel de Canadian Hunter Exploration relativement à la décision concernant Tidal Resources.
- British Columbia Wildlife Federation c. l'Office national de l'énergie  
La British Columbia Wildlife Federation a déposé auprès de la Cour d'appel fédérale une demande d'autorisation d'interjeter appel de la décision du 13 septembre 1996 de l'Office accordant un permis d'exportation à British Columbia Power Exchange Corporation.

### 3. Lois administrées par le portefeuille

Loi sur l'Office national de l'énergie	(S.R.C. 1985, ch. N-7), dans sa version modifiée
Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie	(DORS/91-7, 1991 Gazette du Canada partie II, p.15.)
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	(S.C. 1992, ch. 37), dans sa version modifiée
Loi sur les opérations pétrolières au Canada	(S.R.C. 1985, ch. 0-7), dans sa version modifiée
Loi fédérale sur les hydrocarbures	(S.R.C. 1985, ch. 36 (2 <sup>e</sup> suppl.)), dans sa version modifiée
Code canadien du travail	(S.R.C. 1985, ch. L-2), dans sa version modifiée
Loi sur le pipe-line du Nord	(S.R.C. 1985, ch. N-26), dans sa version modifiée

#### 4. Références et personnes-ressources

Office national de l'énergie  
Renseignements généraux  
311-6<sup>e</sup> Avenue s.-o.  
Calgary, Alberta  
T2P 3H2  
Téléphone : (403) 292-4800  
Télécopieur : (403) 292-5503

Directeur, p.i.  
Renseignements sur le recouvrement des frais  
Finances, administration et technologie de l'information  
Téléphone : (403) 299-3684